

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit VELOPEX READY TO USE DEVELOPER

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Réservé aux utilisateurs professionnels. Produit chimique photographique.

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Medivance Instruments Ltd.
Barretts Green Road
Harlesden
London
NW10 7AP
T +44 (0) 20 8965 2913
F +44 (0) 20 8963 1270
enquiries@velopex.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

020 8965 2913

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2
Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
Mutagénicité sur les cellules germinales - Catégorie 2
Cancérogénicité - Catégorie 2

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage



Mention d'avertissement

Attention

Contient Hydroquinone

Mentions de danger

H317

Peut provoquer une allergie cutanée

H319

Provoque une sévère irritation des yeux

H341

Susceptible d'induire des anomalies génétiques

H351

Susceptible de provoquer le cancer

Conseils de prudence -

P201

Se procurer les instructions avant utilisation.

UE (par 28, 1272/2008)

P202

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P261

Éviter de respirer les aérosols.

P264

Se laver ... soigneusement après manipulation.

P272

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.

P302+P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Conseils de prudence	P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
	P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
	P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
	P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
	P405	Garder sous clef.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans conformément aux réglementations locales/nationales

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	Pour cent en poids	EC (EINECS N°)	Classification selon le reglement (CE) n.1272/2008[CLP]
Hydroquinone CAS No. 123-31-9	<2.5%	204-617-8	Danger Germ cell mutagenicity Cat.2; H341 Carcinogenicity Cat.2; H351 Serious eye damage Cat.1; H318 Acute aquatic hazard Cat.1; H400 Acute toxicity oral Cat.4; H302 Skin sensitivity Cat.1; H317
Potassium Tetraborate Tetrahydrate CAS No. 12045-78-2	<2.5%	215-575-5	Reproductive toxicity Cat.2; H361d
EDTA Tetrapotassium Salt (Tetrapotassium Ethylenediaminetetraacetate) CAS No. 5964-35-2	<0.2%	227-743-5	Skin irritant Cat.2; H315 Eye irritant Cat.2; H319
4-Methyl-1-Phenyl-3- Pyrazolidone CAS No. 2654-57-1	<0.2%	220-180-6	Acute toxicity Cat.4; H302 Skin sensitivity Cat.1; H317 Chronic aquatic hazard Cat.2; H411

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.

Ingestion

NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Boire beaucoup d'eau. Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin en cas d'exposition ou en cas de malaise

Contact avec la peau

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes

Contact oculaire

Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Maintenir l'oeil grand ouvert pendant le rinçage. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes principaux Éruptions cutanées. Irritation

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Aucun(e)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger spécial

En cas d'incendie ou de chaleur excessive, des produits de décomposition dangereux peuvent se former.

5.3 Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Comme lors de tout incendie, porter un équipement respiratoire autonome et un équipement complet de protection

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Voir Rubrique 12 pour toute information supplémentaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer et récupérer le déversement avec une matière absorbante non combustible, comme le sable, la terre, la terre de diatomées ou la vermiculite, et placer dans un récipient pour élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir Section 13).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger - Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Se laver soigneusement après toute manipulation.

Prévention des incendies et des explosions - Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage - Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Stockage séparé d'avec les matières incompatibles.

Matières à éviter Acides. Libère du dioxyde de soufre au contact des acides forts.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition. Aucune information disponible

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	STD	TWA - 8 Hrs		STEL - 15 Min		Notes
HYDROQUINONE (ROYAUME UNI)	WEL		0.5mg/m ³		1.5 mg/m ³	
HYDROQUINONE (FRANCE)			2 mg/m ³			C2 M2

WEL = Workplace Exposure Limit

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle. Aucune information disponible

Niveau dérivé sans effet. Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

Équipement de protection individuelle



Informations générales Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: Lunettes de protection.

Protection de la peau et du corps Porter des gants/des vêtements de protection

Protection des mains Gants imperméables. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu.

En cas de contact complet:			
MATIÈRE DES GANTS	Épaisseur des gants	Délai de rupture	Remarques
CAOUTCHOUC NITRILE	> = 0.38 mm	>480 min	
NÉOPRÈNE	>= 0.65 mm	>240 min	
CAOUTCHOUC BUTYLE	>= 0.36 mm	>480 min	

Mesures d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide	Odeur	Léger odeur
Couleur	jaune pâle	Seuil olfactif	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques/ - Méthode</u>
pH	10 - 11	Aucune information disponible
Point/intervalle de fusion:		Aucune information disponible
Point de congélation:		Aucune information disponible
Point/intervalle d'ébullition	> 100 °C	Aucune information disponible
Point d'éclair	N'a pas de point d'éclair	Aucune information disponible
Taux d'évaporation		Aucune information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)		Aucune information disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucune information disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	Aucune information disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune information disponible	
Pression de vapeur		Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible
Densité	1.092	Aucune information disponible
Densité relative		Aucune information disponible
Hydrosolubilité	Complètement soluble	Aucune information disponible
Solubilité dans d'autres solvants		Aucune information disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau		Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité		Aucune information disponible
Température de décomposition		Aucune information disponible
Viscosité :		Aucune information disponible
Propriétés explosives	Aucune information disponible	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	

9.2 Autres informations

Densité apparente Aucune information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e).

10.5 Matières incompatibles

Acides. Libère du dioxyde de soufre au contact des acides forts.

10.6 Produits dangereux résultant de la décomposition

Oxydes de soufre.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Informations sur le produit

Inhalation	Le danger est supposé faible lorsque le produit est manipulé conformément aux recommandations. Risque d'étouffement, d'oppression poitrinaire, de troubles stomacaux, d'urticaire, d'évanouissement, de faiblesse et de diarrhées chez certains individus asthmatiques ou sensibles aux sulfites.
Contact oculaire	Provoque une irritation des yeux.
Contact avec la peau	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut provoquer une irritation.
Ingestion	Peut être nocif en cas d'ingestion. Risque d'étouffement, d'oppression poitrinaire, de troubles stomacaux, d'urticaire, d'évanouissement, de faiblesse et de diarrhées chez certains individus asthmatiques ou sensibles aux sulfites.

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée
Hydroquinone	298 mg/kg (Rat) Oral LD50 Rat 298 mg/kg (Source: JAPAN_GHS)	> 4800 mg/kg (Rat)

Nom chimique	Autres informations utiles
Hydroquinone	Irritation oculaire modérée Entraîne une sensibilisation chez le cochon d'Inde Irritation cutanée légère Peut être absorbé par la peau (1.1 ug/cm2/hr) Négatif dans les dosages de mutagénicité des bactéries. Preuves de mutagénicité (rupture des chromosomes, échange de chromatides soeurs) dans les études in vivo et in vitro sur l'animal. L'hydroquinone a été classée mutagène catégorie 3 et cancérigène catégorie 3 par l'Union Européenne sur la base de tests effectués sur des rats et des souris à qui de l'hydroquinone a été administrée par gavage ou à hautes doses journalières en mélange aux aliments. Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) a classé l'hydroquinone dans le groupe 3 "inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme". Dans l'Union Européenne, une substance mutagène catégorie 3 est affectée de la phrase R 68 "Possibilité d'effets irréversibles" à des concentrations supérieures ou égales à 1% et une substance cancérigène catégorie 3 est affectée de la phrase R40 "Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes" à des concentrations supérieures ou égales à 1%. L'exposition à des produits contenant de telles substances doit être maintenue en dessous des limites établies. De même, des dispositions spéciales doivent être prises pour les femmes enceintes ou allaitantes afin de s'assurer que les mesures appropriées ont été mises en place pour contrôler le risque.
Borate de potassium	D'après des études d'ingestion à doses répétées sur l'animal, peut provoquer des effets indésirables sur la reproduction et le développement. Cependant, les doses administrées sont plusieurs fois supérieures à celles auxquelles les êtres humains sont normalement exposés.

Toxicité chronique

Cancérogénicité

L'Union Européenne classe Hydroquinone comme produit cancérigène de la catégorie Hydroquinone. Évidence limitée de cancérogénicité dans les études sur les animaux. La signification des ces résultats pour l'homme n'a pas été établie.

Nom chimique	Union européenne	Royaume Uni
Hydroquinone	Carc. 2	

Sensibilisation

Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

EFFETS MUTAGÈNES

Aucun essai spécifique n'a été réalisé sur ce produit. Des tests de mutagénicité sur les ingrédients dangereux entrant dans la composition de ce produit ont montré des effets mutagènes.

Effets sur certains organes cibles

Peau.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Effets d'écotoxicité

Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

<2.7% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

Informations sur le produit Aucune information disponible.

Informations sur les composants

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
HYDROQUINONE	0.335: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 13.5: 120 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	0.1 - 0.18: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 0.044: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 flow-through 0.044: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 0.17: 96 h Brachydanio rerio mg/L LC50	0.29: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Informations sur le produit

Aucune information disponible.

Informations sur les composants

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Aucune information disponible.

Coefficient de partage : Aucune information disponible
n-octanol/eau

Nom chimique	log POW
Hydroquinone	0.5

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Cette information est fournie pour aider les utilisateurs à une élimination appropriée des bains prêts à l'emploi préparés et utilisés.

Bain prêt à l'emploi

Les déchets de l'industrie photographique sont, actuellement, classés comme dangereux par la Directive européenne 91/689/CE. Le code déchet est 09 01 01 Bains de développement aqueux contenant un activateur. Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales et principes s'appliquant à ce type de déchets. Consulter une société agréée pour la collecte et l'élimination des déchets photographiques.

Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales.

Récipients vides

Les flacons et récipients entièrement vidés, après rinçage de préférence trois fois avec de petites quantités d'eau peuvent être revalorisés ou éliminés comme des déchets industriels non dangereux. A chaque fois que cela sera possible, minimiser les déchets en utilisant l'eau de rinçage pour préparer le bain prêt à l'emploi. Le code déchet est 15 01 02 Emballages en matières plastiques.

Emballages contaminés

Les déchets d'emballage contaminés par des résidus dangereux devront être éliminés en tant que déchets dangereux. Dans ce cas, le code déchet devient 15 01 10 Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations données ci-dessous sont fournies pour vous aider dans votre documentation. Elles peuvent compléter celles portées sur l'emballage. L'emballage de votre produit peut indiquer une version différente d'étiquetage en fonction de sa date de fabrication. Suivant les quantités des emballages intérieurs et les instructions d'emballage, il peut être soumis à des exceptions réglementaires spécifiques. Consulter l'emballage du produit pour plus de renseignements.

IMDG/IMO Non réglementé

14.1. ONU/n° d'identification Non réglementé

14.2. Nom d'expédition Non réglementé

14.3. Classe de danger Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage Non réglementé

14.5. Polluant marin Aucun(e)

14.6. Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR/RID Non réglementé

14.1. ONU/n° d'identification Non réglementé

14.2. Nom d'expédition Non réglementé

14.3. Classe de danger Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage Non réglementé

14.5. Code de classification Aucun(e)

14.6. Dispositions spéciales Aucun(e)

OACI/IATA Non réglementé

14.1. ONU/n° d'identification Non réglementé

14.2. Nom d'expédition Non réglementé

14.3. Classe de danger Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage Non réglementé

14.5. Code ERG Aucun(e)

14.6. Dispositions spéciales Aucun(e)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Éléments d'étiquetage SGH

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Issued By	Chemistry Manager
Date de révision	19/01/2017
Révision	GHS1/fr
Hazard Statements In Full	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avis de non-responsabilité

Les informations fournies dans cette FDS sont correctes d'après l'ensemble de nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Les informations données ne constituent que des indications destinées à rendre sûrs la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la mise sur le marché, et elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que la substance spécifique indiquée et peuvent ne pas être valables lorsque ladite substance est utilisée en association avec une autre substance ou dans un procédé quelconques, sauf mention explicite dans le texte